

Objet Acquisition à titre gratuit par la commune – Parcelle CT n° 192 Le Chatelard – Monsieur CESSAT Jacques

Monsieur Jacques CESSAT est propriétaire de la parcelle cadastrée Section CT n° 192 sise Le Chatelard à Saint-Junien.

Monsieur Jacques CESSAT propose de céder gratuitement à la commune la parcelle CT n° 192 d'une superficie de 7 m² afin que la commune puisse poursuivre l'élargissement de la voie communale du Gué Giraud. Cette parcelle sera donc intégrée au domaine public communal.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la cession gratuite de la parcelle cadastrée Section CT n° 192 en vue de son incorporation au domaine public communal.

Par délibération en date du 29 mai 2012, la commune a acquis aux Consorts CESSAT les parcelles cadastrées Section CT n° 183 et 184 en vue de l'élargissement de la voie communale du Gué Giraud. Il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'incorporation desdites parcelles au domaine public communal.

Le Conseil municipal, après délibération,

- ACCEPTE la cession, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée Section CT n° 192.
- DIT que la parcelle cadastrée Section CT n° 192 est incorporée au domaine public communal.
- DIT que les parcelles cadastrées Section CT n° 183 et 184 sont incorporées au domaine public communal.
- DIT que la Commune prend à sa charge les frais de notaire nécessaires à cette opération et DESIGNE l'étude COULAUD-GALINIER-GIRY-RIFFAUD pour la rédaction des actes.
- DIT que les écritures comptables seront constatées aux fonctions et articles du budget communal de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

